



L i b e r t é - É g a l i t é - F r a t e r n i t é

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 novembre 2022

N° 221122281

ACTION SOCIALE - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à destination de l'association HLWA

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 novembre 2022 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIAN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE - Mme SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par M. GUITOUNI - Mme GROUX par Mme JOUBERT - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. NKAMA par M. BOMBLED.

ABSENTS EXCUSES Mme MELIANE.

ABSENTS NON EXCUSES M. ELARCHE.

SECRETAIRE Bernard GIRY

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

ACTION SOCIALE - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à destination de l'association HLWA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Madame Françoise CARTEAU Conseiller Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget municipal,

CONSIDERANT le projet de Maraude enchantée porté par l'association HLWA consistant en la mise en place sur Gentilly, le dimanche 25 décembre de 9h à 18h00, d'une maison éphémère dans laquelle chacun pourra venir découvrir des saveurs bio, déguster, lire et discuter...

CONSIDERANT la nécessité de soutenir les actions en faveur de la solidarité et de tisser et réparer les liens entre les individus,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 16 novembre 2022.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association HLWA d'un montant de mille cinq cent euros (1500€) pour son projet de Maraude enchantée sur Gentilly le 25 décembre 2022.

ARTICLE 2 - **DIT** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 065 « Autres charges de gestion courante ».

Par 30 voix pour, 1 voix abstention,

Affiché le 25 novembre 2022

Reçu en préfecture le 25 novembre 2022

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20221122-8480-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

